

# **L'ETHIQUE CHRETIENNE EN PRESENCE DES PRATIQUES "ETHIQUES" DANS L'ENTREPRISE AU BENIN**

**Raymond Bernard GOUDJO**

**Recteur du Grand Séminaire Mgr. Louis Parisot – Tchanvédji**

**Directeur de IAJP/CO**

Courant septembre 2013, je regardais sur la chaîne catholique française KTO une émission sur la grande entreprise française Michelin, créée par les très catholiques frères Edouard et André Michelin. Celui qui a donné un grand essor à l'entreprise Michelin, c'est l'un des fils petits-fils Michelin, du nom de Michel Michelin, une icône vivante. En suivant ce témoignage sur ces hommes de trempe ayant le souci de performance et d'accompagnement des salariés, je me suis mis à penser, non sans rêver l'impossible, l'entreprise au Bénin en m'interrogeant sur ce qui conduit le Béninois à créer son entreprise, les objectifs qu'il poursuit réellement et l'esprit qui l'anime.

Par entreprise, il faut comprendre la mise en œuvre d'une action sociale tournée vers le bien commun et conjuguant les capacités multiples de plusieurs pour une rentabilité conséquente permettant à chacun d'accomplir un unique devoir qui est acquisition du pain quotidien.

L'éthique chrétienne n'est pas un donné-là inventé de toute pièce par des penseurs ignorant le construit social nécessaire à toute évolution contextuelle. Elle enfonce par contre ses racines dans les principes qui structurent immédiatement l'homme et s'imposent à lui comme tels pour lui permettre d'appréhender la relation ici et maintenant, c'est-à-dire dans le contexte actuel. Il s'agit pour l'éthique de maintenir la dignité et la liberté de la personne par-delà les contextes tout en offrant des pistes d'orientation de l'action.

Ceci dit, je vais développer notre esquisse en partant du « nomos » ou fondement de l'entreprise pour traiter de la création de l'entreprise au Bénin, puis je porterai mon regard sur le « telos » ou finalité de l'entreprise et ses objectifs et enfin j'explorerai « l'ethos » ou l'esprit qui anime l'entreprise ou qui devrait l'animer.

## **I. LE FONDEMENT DE L'ENTREPRISE ET LA CREATION DE L'ENTREPRISE AU BENIN (LE NOMOS)**

Déjà dans l'introduction, nous avons esquissé une définition de l'entreprise sans faire allusion à l'économie. Il faut à présent mettre cet essai de définition sus dit dans le contexte plus général de celle de l'économie. La définition succincte de l'économie donnée par Guy André

Pognon<sup>1</sup> et qui constitue en partie le titre de son livre me semble la bonne : « Economie, combat contre la rareté et la pauvreté. Economie combat pour le service de la vie ». La chose rare que recherchent les hommes pour ne pas tomber dans la précarité et surtout pour vivre a une valeur et un coût qu'il faut trouver, organiser et rationaliser pour qu'ils n'en viennent jamais à en manquer tant pour les générations actuelles que futures. Dans le fait de l'économie, il y a tout un processus non réductible qui s'intègre et accompagne la complexité de la vie. D'après Philippe Hugon, « Le développement économique est un phénomène complexe - à la fois quantitatif, qualitatif et multidimensionnel - qui prend en compte l'intergénérationnel. Il est un processus endogène et cumulatif de long terme de progrès de la productivité et de réduction des inégalités, en intégrant des coûts humains et environnementaux acceptables, permettant de satisfaire les besoins fondamentaux de la population et de réduire sa vulnérabilité grâce à l'acquisition de droits, à la mise en place d'institutions et de modes de régulations. »<sup>2</sup>

Dans cette appréciation du développement économique transparait le fondement de l'entreprise comme essayant de répondre ou de correspondre à toutes les exigences citées ci-dessus : le quantitatif afin qu'il n'y ait jamais pénurie ; le qualitatif afin que l'objet utilisé dure et réponde à des normes de sécurité ; le multidimensionnel afin que toutes les besoins infinis et indéfinis de l'homme soient atteints ; l'intergénérationnel afin que jamais il n'y ait pénurie de l'objet rare sur toute la chaîne humaine ; l'endogène afin qu'il touche au besoin réels et concrets de tout espace humain donné ; le cumulatif afin d'éviter de tomber dans le cycle du perpétuel recommencement à zéro et de sécuriser les acquis pour un mieux ; la réduction des inégalités afin de permettre à tous un accès à coût abordable aux biens nécessaires ; l'humain afin que l'homme demeure toujours "économie-centré" ; l'environnement afin de ne pas pénaliser à court ou long terme son milieu vital ; etc.

L'entreprise se présente à juste titre comme la mise en œuvre d'une action sociale poursuivant le bien commun par la conjugaison des capacités multiples de plusieurs pour une rentabilité conséquente permettant à chacun d'accomplir un unique devoir qui est acquisition du pain quotidien. Ici le pain quotidien est le vaste objet de l'économie, et la rentabilité conséquente n'est pas que pécuniaire mais elle englobe aussi tout le bénéfice humain, moral et culturel qu'on peut en tirer. Nous n'avons pas exclu de cette définition certaines entreprises à but non lucratif et pourtant extrêmement bénéfiques par leur apport socio-culturel. En accord avec Guy André Pognon, nous pouvons dire que : « L'entreprise est la locomotive, le principal pilier de tout espace de l'économie. Elle tire le wagon de la production en générant des richesses ; elle alimente la répartition de celles-ci entre les travailleurs, les apporteurs de

---

<sup>1</sup> Cf. Guy André Pognon, Navigation dans l'espace de l'économie. Cotonou 2003.

<sup>2</sup> Philippe Hugon, Economie du Développement, in Le dictionnaire des sciences humaines (sous la direction de Sylvie Mesure et Patrick Savidan), Paris 2006, p. 345.

capitaux et l'État ; et, en fournissant sur les marchés les biens nécessaires, permet la satisfaction des besoins par la consommation. Elle est ainsi au cœur du dispositif de toute la mécanique économique. »<sup>3</sup>

L'Eglise enseigne que « L'entreprise doit se caractériser par la capacité de servir le bien commun de la société grâce à la production de biens et de services utiles. » Et elle souligne quelque ligne plus loin que « Au-delà de cette fonction typiquement économique, l'entreprise remplit aussi une fonction sociale, en créant une opportunité de rencontre, de collaboration, de mise en valeur des capacités des personnes impliquées. »<sup>4</sup>

Depuis la parution, il y a plus de 25 ans, du fameux livre de l'historien John Igue sur l'Etat-entrepôt du Bénin et les économies informelles, les types d'entreprise existant au Bénin n'ont pas sensiblement évolué. L'informel qu'on s'emploie à justifier comme formel maîtrise fortement le champ entrepreneurial et n'offre aucune perspective sérieuse de suivi pour une juste quantification et qualification. De façon générale, nos entreprises ne s'appuient pas d'abord sur la productivité suffisante et inventive, mais sur l'exercice et la distribution des biens et services dont l'import-export est le maître-mot. Nos plus grandes entreprises de la place excellent dans la distribution commerciale export-import de biens exogènes et non pas dans la production industrielle endogène. Notre richesse nationale, l'or blanc ou le coton, n'est pas entièrement transformé sur place puis vendu en produit fini, mais il est acheté puis revendu en l'état à des firmes étrangères par les transactions dites import-export. Les plus gros pourvoyeurs en produits halieutiques, avicoles et agricoles sont des entreprises spécialisées dans l'import-export. Qui a une entreprise import-export de riz aujourd'hui au Bénin est soumis à la fermeture quasi totale du marché nigérian et à l'attaque en règle des producteurs-vendeurs indo-pakistanaïsi qui viennent à présent eux-mêmes livrer puis distribuer leurs produits sur le marché africain qu'ils ont pris le temps d'apprendre et de connaître.

Des essais timides labellisant les produits fabriqués au Bénin voient le jour. Mais ces promoteurs d'entreprises types à encourager savent qu'ils marchent sur des œufs et savent qu'il faut se diversifier en faisant un peu d'import-export aussi. Malheureusement nous nous trouvons avec le même dominateur commun : Plus qu'elle ne produit, l'entreprise au Bénin vend import-export. Son « nomos » ou fondement est très fragile.

La fragilité du « nomos » ne se comprend-elle pas par son « telos » ou finalité de l'entreprise ?

---

<sup>3</sup> Guy André Pognon, Navigation dans l'espace de l'économie. Cotonou 2003, p. 165.

<sup>4</sup> CDSE 388 - Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, Cité du Vatican, 2004.

## **II. LA FINALITE DE L'ENTREPRISE ET LES OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE AU BENIN (LE TELOS)**

Quelle est en réalité la finalité de l'entreprise ? En principe, elle ne devrait pas trop se dissocier de celle de l'économie dont l'objet est le très bon entretien de tout l'espace humain, c'est-à-dire le bien-être perpétuel de la personne humaine. Nous avons compris que nous touchons au principe du bien commun, clef de voûte de la relation sociale.

La finalité suppose l'éducation et la qualité ferme de l'entrepreneur ou du chef d'entreprise qui doit avoir une claire vision de ce qu'il veut atteindre. La personne n'est mise en tension que si elle est attirée par quelque chose qui a comme une puissance hypnotique sur elle. Mais elle ne doit jamais perdre de vue la finalité qui est porteuse d'une valeur morale élevée. Le bien commun, valeur élevée, est cette finalité qui spécifie les objectifs de l'entreprise. C'est ici qu'il faut dire que l'économie n'est pas séparable de la politique et qu'il faut qu'un choix politique clair et contraignant se fasse pour donner un cadre de développement économique dans lequel s'engouffrent selon leurs dons divers les différents acteurs en entreprise. Certes, Guy André Pognon souligne ici la question de l'ethos de l'entrepreneur qui ne se sépare pas du telos de l'entreprise quand il explique que : « L'entrepreneur doit avoir une réelle capacité de discernement et de sûreté de jugement. En raison du fait qu'aucune appréciation concernant une entreprise ne peut ignorer la spécificité des secteurs et des branches, l'environnement politique, institutionnel et social dans lequel l'entreprise évolue... Par ailleurs, qui pense entreprise doit penser équilibres financiers, rentabilité et solvabilité. »<sup>5</sup>

La finalité conduit à penser à une « économie normative » qui se soucie d'analyser logiquement les « concepts et principes éthiques constituant les objectifs de la politique sociale et économique. Elle interagit avec la philosophie politique, notamment à propos de la théorie de la justice sociale, en empruntant à la philosophie les principes abstraits qu'elle élabore et justifie et en lui fournissant en retour un champ d'application mais aussi, sur le plan théorique, la puissance d'analyse des modèles mathématiques. »<sup>6</sup> L'économie normative se penchera sur les questions des inégalités et de la pauvreté, des choix sociaux pour plus d'équité, le tout pensé dans une perspective du plein emploi et du bien-être de chaque individu au sein de l'entreprise.

Il n'est aucun doute qu'au Bénin, la finalité de l'entreprise poursuit théoriquement le bien commun, car nul ne peut s'exclure de ce bien et s'y trouve inclus malgré lui. Mais au plan de la vision pratique, l'entreprise est généralement créée au Bénin pour se faire d'abord beaucoup de sous, de sorte que la finalité du bien commun n'apparaît que comme un dernier recours ou tout au plus comme un recours utilitaire pour soi. En son principe, l'entreprise répondant à l'attente de l'économie de parer courageusement à la rareté pour le service la vie,

---

<sup>5</sup> Guy André Pognon, Navigation dans l'espace de l'économie. Cotonou 2003, p. 161.

<sup>6</sup> Marc Fleurbaey, Economie normative, in Le dictionnaire des sciences humaines (sous la direction de Sylvie Mesure et Patrick Savidan), Paris 2006, p. 347-348.

aura du mal à grandir et à se stabiliser au Bénin. On verra quelques entrepreneurs réussir, mais on ne verra pas un corps entreprise naître pour donner une ossature solide au squelette « économie béninoise », car tant la politique économique, l'entrepreneur que l'employé n'ont pas le sens des choix économiques véritables et aussi de l'entreprise. La plupart sans perspective aucune, sans exigence du telos, veulent se faire le plus rapidement possible grenouille aussi grosse qu'une vache. Peut-être qu'aussi le climat social consumériste, conduit comme politique économique béninoise depuis quelques décennies, entretient cet esprit plus rapace que bâtisseur d'avenir. L'aspect exagérément socialisant de l'entreprise qui est, en principe, conséquence de l'engagement total pour la croissance de l'entreprise, est exponentiellement pris en compte.

Ici se pose la question de l'ethos ou esprit de l'entreprise que, à plusieurs reprises, j'ai déjà effleurée.

### **III. L'ESPRIT DE L'ENTREPRISE ET LA SEVE NOURRICIERE DE L'ENTREPRISE AU BENIN (L'ETHOS)**

Dans l'entreprise, ce sont plusieurs personnes qui sont engagées : il s'agit du ou des concepteurs primaires de l'entreprise et qui en prennent l'initiative : ce sont le ou les chefs d'entreprise ; il s'agit ensuite de celui ou ceux qui apportent les capitaux ; il s'agit aussi des employés ou des collaborateurs directs à la vie de l'entreprise, c'est eux qui mettent en application au quotidien la vie de l'entreprise en intégrant et s'intégrant dans l'esprit impulsé par l'entrepreneur. Ces trois principaux groupes, acteurs de la vie et de la croissance de l'entreprise, sont déresponsabilisés par « la législation sur les sociétés anonymes ». En effet, cette législation, tout en diminuant les risques encourus, réduit simultanément le champ de responsabilité des trois groupes. Le chef d'entreprise peut ne pas rembourser ses créanciers si la société venait à faire faillite ; les créanciers veulent gagner, tout de suite, gros sur les plus-values, car les risques encourus par l'apport des capitaux sont énormes ; les employés n'en sont pas de reste, car en plus de leur possible non qualification, ils savent à tout moment que l'entreprise peut les remercier pour réajuster la masse salariale. Nous sommes en présence des forces de marché qui mettent tout le monde mal à l'aise même celui qui semble être gagnant.

L'urgence éducative, c'est de recréer l'esprit de l'entreprise qui ne soit pas que profit, mais dont la fonction sociale, voire caritative, est plus affirmée. Mais ce ne peut pas être l'œuvre esseulée d'une entreprise, mais au plan national, régional, continental et mondial, une action législative et contraignante situant corrélatives tous les acteurs au sein de l'entreprise en face de leur responsabilité respective.

Au Bénin comme dans bien d'autres pays, on parle de renforcement des capacités en pensant que cet exercice onéreux pour l'entreprise est une panacée résolvant les vrais problèmes. Même si certains se targuent de réussites, malheureusement éphémères, la résolution de la

responsabilité en entreprise est bien plus profonde parce qu'elle touche intimement à l'homme. Partant même de l'étymologie du mot, responsabilité ou « res pondere », la chose bien pesée pour une décision conséquente en faveur de la « res publica », chose (ou bien) publique, la responsabilité est l'un des principaux composants essentiels de sève nourricière de l'entreprise. Or la responsabilité avant d'être collective, suppose une prise de conscience personnelle de son devoir de bien faire sans se laisser influencer par les ragots démobilisateurs. Qui cherche à entreprendre vise une fin bien au-delà de la réussite en affaires : il contribue au développement de l'homme. Qui cherche un emploi vise lui aussi bien au-delà d'avoir un salaire plus qu'élevé : il contribue par son action en entreprise au bien de l'homme.

C'est la raison pour laquelle « La doctrine sociale insiste sur la nécessité pour l'entrepreneur et le dirigeant de s'engager à structurer le travail dans leurs entreprises de façon à favoriser la famille, en particulier les mères de famille dans l'accomplissement de leurs tâches ; à la lumière d'une vision intégrale de l'homme et du développement, ils doivent encourager la « demande de qualité : qualité des marchandises à produire et à consommer ; qualité des services dont on doit disposer ; qualité du milieu et de la vie en général » ; ils doivent investir, lorsque les conditions économiques et la stabilité politique le permettent, dans les lieux et les secteurs de production qui offrent à l'individu, et à un peuple, « l'occasion de mettre en valeur son travail ».<sup>7</sup>

En conclusion, l'éthique chrétienne ouvre le regard de l'entrepreneur de même que celui de l'observateur du social sur les questions qui se posent à l'entreprise en temps réel. Comme l'entreprise n'est pas une structure figée mais en constante évolution tant au plan du concept que de la structure et des formes infrastructurelles, l'éthique chrétienne s'impose une lecture de l'homme ici et maintenant et de toujours.

---

<sup>7</sup> CDSE 345 - Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, Cité du Vatican 2004.